



19 avril 2016 : comité technique d'établissement

## Opposition unanime au projet de stratégie territoriale d'implantation du Cerema

Évolution de l'organisation de la Dtech EMF (pour débat)

**Un projet rejeté par le personnel et hors sol, puisqu'il fait l'impasse sur la baisse drastique des effectifs et ses impacts sur les missions**

Jean-Charles Beaudoin, représentant CGT à la Dtech EMF, était présent comme expert sur ce point.

La direction présente le projet de réorganisation de la Dtech EMF. Ce projet est présenté en comité technique d'établissement compte-tenu de l'impact potentiel de celui-ci à l'échelle du Cerema.

Cette présentation ne comprend malheureusement pas de rappel de la situation actuelle ce qui rend impossible l'identification des évolutions induites par ce projet. Dans un contexte marqué à la Dtech EMF par une diminution très violente des effectifs entre 2009 et 2014 (de 229 à 170 ETP soit -25 %), la CGT souhaite évidemment savoir quelles activités ont été, sont ou seront abandonnées dans cette direction. Cela pose également la question du rapport entre ce projet et la déclinaison du projet stratégique à la Dtech EMF et dans les autres directions. Mais de cela, il ne sera pas question dans la présentation. Ce projet fait donc l'impasse sur les missions et leurs évolutions dans le cadre des diminutions d'effectifs passées et présentes et du projet stratégique du Cerema. Aucune réponse de la direction ne sera apportée à nos questions sur ces aspects pourtant centraux dans une telle démarche de réorganisation...

La CGT rappelle aussi les positions prises en CTSS<sup>1</sup> et notamment le vote unanime contre du fait du rejet de ce projet par le personnel, ce qui est du reste confirmé par l'enquête menée par l'intersyndicale (cf. encadré ci-contre). Ce rejet s'explique notamment par l'impression majoritaire auprès du personnel que ce projet, insuffisamment concerté ou concerté d'une manière insatisfaisante, ne répondra pas aux objectifs qu'il se fixe à savoir une meilleure intégration dans les activités du Cerema et une meilleure lisibilité vers l'extérieur. Toutefois, les résultats de cette enquête ne seront pas discutés en séance, la direction prétextant les découvrir – il n'est pourtant pas rare que la même direction demande aux représentants de réagir à des documents remis en séance – et estimant qu'ils relèvent d'un dialogue social à l'échelle de la Dtech.

La direction aurait donc semble-t-il souhaité que le comité technique d'établissement ne discute que des conséquences de cette réorganisation sur l'établissement dans son ensemble ... mais sans aborder l'impact de la réorganisation sur les missions de la Dtech EMF... Comprenez que pourra.

### Une enquête à l'initiative de l'intersyndicale montre que le projet de la direction est à revoir

En réponse à la direction qui, lors du CTSS qui devait se prononcer sur ce projet, émettait des doutes sur les représentativité des représentants élus (unanimentement opposés au projet), l'intersyndicale de la Dtech EMF (dans laquelle la CGT est évidemment active) a proposé aux agents de cette direction de répondre à une enquête. Une centaine d'agents ont participé (sur 170). Voici quelques résultats parmi les plus marquants :

- 1- 17 % seulement des répondants estiment que le nouveau positionnement est susceptible de faire évoluer positivement leurs missions alors que près de 60 % pensent le contraire (24 % ne se prononcent pas).
- 2- Seulement 11 % des agents ayant participé à l'enquête estiment que la nouvelle organisation permettra de renforcer l'intégration de la Dtech au sein du Cerema. Plus de 70 % pensent que cela ne sera pas le cas (15 % ne se prononcent pas).
- 3- 63 % des agents ayant participé à l'enquête se déclarent en désaccord avec le projet. 26 % sont favorables (11 % ne se prononcent pas).
- 4- Seulement 6 % des agents ayant répondu estiment que la concertation a été suffisante tandis que plus de 85 % d'entre eux pensent l'inverse (6 % ne se prononcent pas).
- 5- 12 % des agents ayant participé à l'enquête pensent que le projet pourrait améliorer leur travail quotidien. Près de 57 % pronostiquent au contraire un fonctionnement détérioré par rapport à l'existant (19 % ne se prononcent pas).

### Vos représentants

<b>Olivier Dupré</b>	<b>Dter NP</b>
<b>Didier Baton</b>	<b>Dtech TV</b>
<b>Bruno Piel</b>	<b>Dter Ouest</b>
<b>Philippe Garcia</b>	<b>Dter NC</b>
<b>Vincent Boulin</b>	<b>Dter SO</b>
<b>Eric Consolen</b>	<b>Dter SO</b>

1 Comité technique Spécial de Service, instance de concertation principale à l'échelle des directions techniques et territoriales.

## Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations (pour avis)

### **Le projet de l'administration est rejeté à l'unanimité des représentants en CTE et fera donc l'objet d'un nouvel examen par cette même instance le 28 avril**

Les agents ont pu lire en même temps que leurs représentants les documents qui seront soumis à l'avis du conseil d'administration du 29 avril 2016.

Ces documents font suite à la diffusion le 20 novembre 2015 d'une version 0 par le directeur à laquelle la CGT avait réagi [ici](#), puis à la diffusion d'une version 0 « ajustée et complétée » au comité technique d'établissement du 18 février dernier à laquelle nous avons également réagi [ici](#).

Les documents présentent trois changements par rapport aux orientations antérieures :

1- Sur Montpellier, alors que jusqu'à présent la direction souhaitait ne plus avoir d'implantation, le projet prévoit désormais le maintien d'un site. La direction écrit ainsi : « *le Cerema maintiendra son implantation à Montpellier, en visant d'y avoir à l'horizon 2020 un effectif compris entre 20 et 25 personnes. Il y conservera des activités d'études et d'expertise, et relocalisera les activités de laboratoire sur le site d'Aix-en-Provence. Il examinera s'il est préférable de rester installé sur le site actuel ou si d'autres sites patrimoniaux dans l'agglomération de Montpellier peuvent s'avérer intéressants* ». La CGT se félicite du maintien d'une implantation à Montpellier, ce que nous n'avons cessé de défendre. C'est à mettre pour partie à l'actif de la mobilisation du personnel.

2- Sur Nice, le futur site était jusqu'à présent situé dans l'agglomération niçoise. Désormais, celui-ci pourrait être « *dans l'agglomération niçoise ou à Sophia-Antipolis* ». Une implantation sur Sophia-Antipolis éloignerait encore les agents de leur implantation actuelle...

3- Sur Trappes, le risque d'un déménagement sur un site voisin, mentionné auparavant dans une note de bas de page, est désormais objectivé. La direction souhaite en effet « *conserver l'implantation de Trappes en étudiant la possibilité de regrouper sur un seul site les équipes du Cerema et les équipes de Météo France installées aujourd'hui sur un site immédiatement voisin (de l'autre côté de la rue). Les deux scénarios de regroupement, sur un site ou sur l'autre, seront étudiés en détail* ».

La CGT avait invité sur ce point trois experts :

- Jean-Charles Beaudoin, représentant CGT Dtech EMF (Brest) ;

- Jean-Yves Bellune représentant CGT Dter Île-de-France (Le Bourget),
- Sébastien Neiers, représentant CGT Dter Est (Metz).

Ces trois experts sont intervenus sur la situation des sites de leur direction.

Sur Metz, la direction se dit sincère dans sa démarche d'étude. Elle affirme sa volonté de quitter la location actuelle et a l'espoir de trouver un site à Metz, ce qui aurait de bonnes chances d'être moins cher que de construire à Nancy.

Concernant Bonneuil, la CGT indique qu'il est probable qu'une partie des agents ne rejoindra pas Plouzané ou Compiègne et qu'il conviendra de préparer et accompagner les agents vers des sites, au Cerema ou ailleurs, situés en Île-de-France.

Concernant le Bourget, la direction écrit : « *quitter le site du Bourget, qui montre ses limites depuis plusieurs années, et transférer les activités vers un site patrimonial (qui reste à définir) où elles seront regroupées avec le pôle de direction de la direction territoriale Ile-de-France et avec les bureaux de passage et salles de réunion dont le Cerema a besoin, à Paris ou en proche banlieue. Les agents installés rue Miollis rejoindront dans un premier temps un site intermédiaire à Saint-Mandé* ». La CGT dénonce qu'une partie des agents du Bourget ne sachent pas encore sur quel site leurs activités seront transférées. Il est clair que tous les agents du Bourget ne suivront pas le transfert en région parisienne. La CGT s'étonne par ailleurs que la direction de la Dter IdF continue à être implantée sur un site distant des équipes.

**Les représentants du personnel votent unanimement contre ce projet. Le comité technique est donc convoqué à nouveau sur ce point le 28 avril prochain.**

**Grâce à la mobilisation des personnels, quelques améliorations ont été apportées au projet initial. Toutefois, ce projet s'inscrit toujours dans la perspective d'une baisse d'effectifs et de moyens et prévoit toujours des fermetures de site. Cela réduira la capacité d'intervention de notre service et conduira à des pertes de compétences. C'est pourquoi la CGT s'y oppose.**

### **Quelques points rapides pour information**

La direction remet un document en séance sur l'élaboration du Contrat d'Objectifs et de Performance qu'elle présente brièvement. Vu l'heure à laquelle ce point est abordé, son examen est reporté au comité technique du 28 avril prochain.

De même, la direction présente très rapidement la démarche d'élaboration du bilan social 2015.

La direction précise le calendrier prévu sur le chantier de règlement intérieur cadre du Cerema : fin de la négociation en mai, examen du projet de règlement pour débat au comité technique de juin, examen dans tous les CTSS pendant l'été, examen par le CHSCTE et le Comité technique pour avis en septembre.